

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 10/10/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : COUPES AFFOUAGERES

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé lors du dernier conseil.

Une dizaine de personnes sont intéressées par une coupe affouagère.

Il propose au conseil d'autoriser une coupe affouagère et propose dans l'affirmative, que chaque parcelle de bois comprenne 15 M3 à couper et que le prix soit fixé à 270 €, soit 18 € le M3.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'une coupe affouagère.
- Fixe le prix des coupes à 270€ chacune,
- Désigne Messieurs GROS, VADOT et RICHAUD comme garants.
- Les lots seront tirés au sort ultérieurement.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 24 octobre 2023,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN